

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2009

L'an deux Mil Neuf , le Neuf Février , Le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire. Date de la convocation : 03.02.2009

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, DELEAN Michel, AVET-FORAZ André, POCHAT-COTILLOUX Gilles, GENANS BOITEUX Marc, LARUAZ Frédéric, Mmes MASSON Chantal , DONZEL Maryse.

ABSENTE : MARTEL-JON Sandrine - A été élue secrétaire : MASSON Chantal

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du 8.12.2008

LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU DIT « LES VERNAYS OUEST

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la demande de la société Colas Rhône-Alpes, concernant la location de terrain communal au lieu dit « les Vernays Ouest » sur la parcelle cadastrée section A 3007. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE de louer une superficie de 5000 m2 sur la parcelle A 3007 à compter du **1^{er} mars 2009**, pour un montant annuel de **2 500 €** demande à Mr le Maire de signer le bail de location avec la société Colas Rhône-Alpes.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2009

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire préfectorale faisant le point sur les montants maximum de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :- **FIXE à 468.15 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Mme CONTAT Odette, résidant dans la commune.

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL POUR MME GAILLARD DENISE

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} Février 2009, d'augmenter le temps de travail de Mme Denise GAILLARD de 1 heure soit **12 heures par semaine**.

ADHESION AU CAUE DE HAUTE SAVOIE

Le Conseil Municipal, après délibération : DECIDE d'adhérer au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Savoie pour l'année 2009.

DON COMMUNES SINISTREES DES LANDES

Le conseil Municipal décide d'accorder un don de **300 €**

Suivent les signatures : Les Conseillers Municipaux

La secrétaire :

Le Maire :